

COUCHES

Une cuvée pour célébrer les 20 ans de l'appellation côtes du Couchois

Les vins des côtes du Couchois ont obtenu leur appellation d'origine contrôlée en 2000 pour le rouge. Pour fêter ceci, une cuvée "anniversaire" va être commercialisée cette année. Alors que l'appellation est désormais visée pour le blanc.

Le bourgogne côtes du Couchois fêtait le vingtième anniversaire de son AOC pour son vin rouge issu du pinot noir en 2020, mais il fallait bien attendre la récolte du millésime 2020 pour célébrer cet événement. Afin de marquer cet anniversaire cette année, une cuvée "spéciale 20 ans" va être commercialisée par le Manoir de Couches. Par ailleurs, une démarche complémentaire est en cours, en vue de concrétiser l'obtention de l'AOC en blanc issu à 100 % du chardonnay à l'image du pinot (*lire par ailleurs*).

« Les côtes du Couchois étaient autrefois considérées comme un vin de soif »

Au sud des maranges et des hautes côtes de beaune, le couchois a vu sa personnalité reconnue au sein de l'Appellation d'origine contrôlée bourgogne depuis le millésime 2000 en rouge, sous le nom bourgogne côtes du Couchois. Ce nom ne peut



Les vins du Couchois ont fait un pas dans la lumière en obtenant une première AOC pour les pinots noirs en 2000. Photo JSL/Ketty BEYONDAS

être légitime que pour les vins rouges produits à l'intérieur de l'aire délimitée de l'appellation qui se situe sur six communes*.

« Le chemin parcouru a été particulièrement long, sachant que les côtes du Couchois étaient autrefois considérées comme un vin de soif destiné principalement aux mineurs du Creusot, explique un représentant de l'Union des producteurs et négociants de l'AOC côtes du Couchois (UPNCC). Notre terroir est longtemps resté dans l'ombre

de ses voisins, parmi lesquels figurent certaines des plus belles appellations de bourgogne, comme les maranges, mercurey ou meursault, aux santenay, givry et autres chassagnes. Mais en 2000, nous avons fait un pas dans la lumière en obtenant une première AOC pour nos pinots noirs, fruit d'une longue lutte pour la reconnaissance de leur typicité. »

Avec une poignée de vignerons et négociants passionnés, les producteurs de côtes du couchois se

sont donc ensuite réunis au sein de l'UPNCC, bien décidés à faire connaître ce trésor caché par-delà leurs collines et à décrocher une deuxième AOC, pour leurs blancs cette fois, « oubliés lors du décret initial en 1999 ».

« Les vins des côtes du Couchois ont tout pour plaire »

« Si nous persistons à mener ce combat, c'est que nous sommes convaincus que les vins des côtes du couchois ont tout pour plaire.

ZOOM

Les vignes des côtes du Couchois, orientées sud et sud-est, occupent des coteaux entre 200 et 300 m d'altitude sur des sols composés de calcaires du jurassique moyen, recouverts d'argile et de marne. Le vignoble, d'une superficie de 250 ha, est traité en agriculture raisonnée, dont 11 ha ont revendiqué en 2020 l'appellation bourgogne côtes du Couchois, et il produit chaque année 600 hl, soit 80 000 bouteilles.

Nos rouges et nos blancs ont une personnalité fruitée et florale, délicate et généreuse. Mais que serait une appellation sans ses vignerons, sans cette passion qui unit les hommes autour de leurs terroirs, les amène à travailler de génération en génération sans jamais compter ni heures, ni efforts. »

Aujourd'hui, une vingtaine de producteurs assurent la promotion des côtes du Couchois.

Jean-Pierre TISSIER (CLP)

* Couches, Dracy-lès-Couches, Saint-Sernin-du-Plain, Saint-Maurice-lès-Couches, Saint-Jean-de-Trézy et Saint-Pierre de Varenne.

Les producteurs réunis au sein de l'UPNCC

Les producteurs membres de l'Union des producteurs et négociants de l'AOC côtes du couchois (UPNCC) : EARL Philippe Jeannot, Domaine Royet, Domaine du Beauregard, Domaine Château Miraudet, Domaine de La Chapelle, Hervé Girard Les Hauts de Paris, Société Vinicole du Château de Couches, Le Manoir de Couches.

Les autres producteurs : Domaine Dessendre, Caves de Mazenay, Domaine Jeannot, Domaine Lebeault, Domaine Picard, Domaine Prost, Le Clos Voyer, Domaine Gadant, Domaine de la Glycine Blanche, Domaine Musso, Domaine Girard (Jean Paul), Domaine Girard (Joseph).

Les vignerons visent désormais l'appellation pour leur vin blanc

Le Syndicat des bourgognes a porté auprès de l'Institut national des appellations d'origines (Inao) la demande des vignerons du Couchois de pouvoir faire reconnaître la production de bourgogne blanc sous la dénomination côtes du couchois. Cette démarche vise à faire reconnaître les particularités et les qualités de cette production afin de mieux pouvoir la valoriser en complément de la production du bourgogne côtes du couchois rouge.

Afin de pouvoir faire avancer le dossier, l'Inao demande à tous les domaines des éléments complémentaires à ceux déjà transmis en vue de l'obtention de l'AOC en blanc à partir du chardonnay et de l'aligoté, afin de fournir « des éléments de valorisation et de notoriété des



Une demande a été faite auprès de l'Institut national des appellations d'origines pour faire reconnaître la production de bourgogne blanc sous la dénomination côtes du Couchois. Photo DR/Jean-Christophe PASCAUD

bourgognes blancs produits dans le Couchois ».

Un travail de compilation et de

synthèse sera ensuite réalisé et transmis à l'Inao, qui aura toutes les cartes en main pour se

prononcer enfin favorablement sur une AOC blanc.

Le blanc : 15 % de la superficie de l'AOC côtes du couchois

« La production en blanc représente un peu plus de 15 % de la superficie de l'AOC mais il y a une nécessité pour les opérateurs d'avoir une gamme plus large et il y a une nécessité pour la dénomination d'avoir une plus grande visibilité pour exister. La demande répond à ces nécessités. Elle s'appuie en outre sur les études pédologiques pour démontrer que les sols du Couchois sont particulièrement adaptés à la production de blanc tout en leur apportant des caractères particuliers », indiquent les vignerons du Couchois.

J.-P. T. (CLP)